

PAR COURRIEL

Québec, le 10 décembre 2021

Objet : Demande d'accès n°2021-04-004 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant la vente des pesticides.

En vertu de l'article 13 de la Loi, les renseignements permettant de répondre aux points 1, 3, 5 et 7 de votre demande sont disponibles à l'adresse suivante à l'annexe 2:

www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/bilan/bilan-ventes-pesticides-2018.pdf

De plus, nous vous informons que nous ne pouvons pas vous remettre les documents concernant les points 2,4, 6, 8. Notre décision s'appuie sur les articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Tamima Derhem Gosselin, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel tamima.derhemgosselin@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé par

Chantale Bourgault
p. j. 3

... 2